

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars, le Conseil municipal de la Commune de SPICHEREN, s'est réuni à 19h dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix-huit mars deux mille vingt-quatre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 23
Nombre de suffrages : 22 (jusqu'au point 3 inclus)
23 (à partir du point 4)

PROJET DU
25 mars 2024

Etaient présents (20 jusqu'au point 3 inclus, puis 21 à partir du point 4) :

Claude KLEIN, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN, Patrice KALIS, Marie Andrée WELSCH, Thierry BOUR, Jacqueline BOUSCH, Thierry KEMPF, Huguette MALICK, Dominique DECKER, Laetitia DIETSCH (présente à partir du point 4), Carole DUVAL, Thierry GREVIN, Jean-Marc STEUER, Matthieu GRADOUX, Jean JUNG, Christian VILIMEK, Patricia TONNELIER, Valérie BOURGAUD, Céline MALICK

Etaient absents représentés : Hervé SCHWEITZER, Sophie MERTZ (2)

Etaient absents non représentés : (0)

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1. Approbation de la séance du conseil municipal du 23.02.2024**
- 2. Taux des impôts locaux 2024**
- 3. Budget primitif 2024**
- 4. Rémunération des Heures supplémentaires - élections européennes 2024**
- 5. Garantie d'emprunt au bénéfice de CDC Habitat – financement de l'opération de construction de 7 pavillons seniors rue St Laurent**
- 6. Dénomination de rue – lotissement des Vieilles Vignes**
- 7. Subvention au collège Val de Sarre de Grosbliederstroff**
- 8. Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle**
- 9. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**
- 10. Informations**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Thierry BOUR est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation de la séance du conseil municipal du 23.02.2024

Après relecture de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 23.02.2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Taux des impôts locaux 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

Vu l'état 1259 transmis pour l'année 2024 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales ;

Considérant qu'il est proposé de maintenir les taux fixés comme suit : 11.78 % pour la taxe d'habitation, 26.06 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 43.63 % sur les propriétés non bâties ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :**

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - taxe d'habitation : 11.78 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.06 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.63 %
- Charge Monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Budget primitif 2024

Vu le projet de budget primitif 2024 ;

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 présenté lors de la réunion des Commissions réunies du 18 mars 2024 ;

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- Décide de voter le budget primitif 2024 chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 266 000 €	2 266 000 €
Section d'investissement	2 115 000 €	2 115 000 €
TOTAL	4 381 000 €	4 381 000 €

4. Rémunération des Heures supplémentaires - élections européennes 2024

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 ;

Considérant qu'il est nécessaire de mobiliser du personnel communal dans le cadre de l'organisation des élections européennes 2024, les heures ainsi effectuées donnant lieu à une récupération du temps de travail ou à la perception d'une indemnité ; ce choix relève du pouvoir discrétionnaire de l'autorité territoriale ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le Maire à rémunérer le personnel concerné en heures supplémentaires majorées à 100 % pour les agents de la catégorie B et C des services administratif, technique, médico-sociale et animation mobilisés pour la tenue des bureaux de vote.

5. Garantie d'emprunt au bénéfice de CDC Habitat – financement de l'opération de construction de 7 pavillons seniors rue St Laurent

Considérant la demande formulée par la société CDC Habitat – Sainte Barbe titulaire d'un contrat de concession pour la construction de 7 logements seniors conventionnés PLS tendant à obtenir une garantie d'emprunt auprès de la Commune de Spicheren ;

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé :

- prend acte de la demande de garantie d'emprunt par CDC Habitat – Sainte Barbe.

6. Dénomination de rue – lotissement des Vieilles Vignes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques ;

Considérant que les travaux de viabilité primaire du lotissement sont achevés et qu'il convient d'attribuer un nom à l'impasse créée dans le cadre de cette opération d'aménagement, précision faite que la numérotation sera effectuée conformément aux usages en la matière ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à 22 voix pour et 1 abstention :**

- d'attribuer le nom « allée des Vieilles Vignes » à la voie créée dans le cadre du lotissement des Vieilles Vignes situé en bordure de la rue des Montagnes ;
- de joindre en annexe 1 le plan du lotissement avec l'indication du nom de la voie.

7. Subvention au collège Val de Sarre de Grosbliederstroff

Sur proposition de Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, et de la Commission des affaires scolaires ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :**

- d'attribuer une subvention d'un montant total de 100 € au bénéfice du Collège Val de Sarre au titre de l'apprentissage de la natation dans le cadre d'un voyage organisé pour les élèves de la section ULIS dont deux collégiens spicherois sont élèves ;
- d'inscrire ces dépenses au budget primitif de l'exercice 2024.

8. Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle

Vu la délibération Conseil Municipal en date du 12 décembre 2003 créant la bibliothèque municipale ;

Vu la délibération Conseil Municipal en date du 26 octobre 2018 autorisant la signature d'une convention de renouvellement du développement de la lecture publique avec le Département ;

Vu la convention de partenariat portant sur le développement de la lecture publique signée avec le Département de la Moselle en février 2019 arrivée à échéance le 31 décembre 2023 ;

Considérant que, afin de faire bénéficier la bibliothèque municipale de l'aide du Département, la Commune s'est engagée depuis 2004 dans le cadre d'une convention avec le Département de la Moselle ;

Considérant qu'afin de formaliser les modes d'interventions départementaux, le Département propose une nouvelle convention, élaborée et validée par l'Assemblée Départementale lors de sa 1^{ère} Réunion Trimestrielle de l'année 2024 qui permettra de poursuivre le partenariat efficace qui lie nos deux collectivités depuis la création de la bibliothèque ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle, jointe en annexe.

9. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Les D.I.A. parvenues en mairie concernant :

DATE DIA	N°	Adresse	B/NB	Section	Parcelles	Surface (ares)
29/01/2024	24V0003	21 rue Kleinwitz	B	16	440	6,85
07/02/2024	24V0004	lotissement des Vieilles Vignes	NB	16	11	8,67
09/02/2024	24V0005	24 rue d'Etzling	B	4	219	15,89

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la Commune, le Maire a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

10. Informations

- **Urbanisme** : Néant
- **Liste des marchés publics passés depuis la dernière séance** : Néant
- **Travaux** :
 - DETR 2024 – renouvellement de l'éclairage de la salle polyvalente : octroi d'une subvention à hauteur de 20 % soit 10 311 €.
 - Lotissement Bellevue : pose de l'éclairage public à compter du 25/03.
 - Ecole maternelle : réalisation en cours des abords.
- **Manifestations** :
 - 24.03 : CSN - Tout le village joue au ping-pong
 - 30.03 : Association des arboriculteurs – vente de plants et chasse aux œufs au jardin partagé
 - 01.04 : CPN – salon Art et Nature
 - 07.04 : repas des anciens
 - 12 et 13.04 : Eurodistrict – rendez-vous sport
 - 14.04 : APES – bourse aux jouets
 - 20.04 : Harmonie municipale – concert de printemps
 - 28.04 : Association Sport et santé – marche santé

Bulletin municipal : en cours de mise en page

80ème anniversaire de la libération en février 2025 : le Département informe qu'il est susceptible de subventionner les actions entreprises dans le cadre des commémorations 2025 à condition de déposer un dossier avant le 2.05.

Une réunion de travail sera organisée le jeudi 18.04 à 19h à laquelle l'ensemble des élus sont conviés ainsi que les associations concernées (CIA, SPICH...), afin de réfléchir à un programme puis d'en déterminer les coûts prévisionnels.

- **Divers** :

-

Convocation des élus aux séances du Conseil municipal : l'article L. 2121-10 du CGCT qui prévoit que la convocation « est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse » ne s'applique pas en Alsace-Moselle ; l'envoi par courrier des convocations au conseil municipal dans les communes de ces départements reste la norme.

Election européennes du dimanche 9/06/2024 : les élus sont priés de se rendre disponibles pour tenir les 3 bureaux de vote. Les disponibilités sont à transmettre au service administratif, si cela n'a pas déjà été fait.

Ecole biculturelle : suppression de la 2^{ème} classe validée courant février par le rectorat ; toutefois, en fonction des effectifs annoncés ou réels de la rentrée 2024, une réouverture reste toujours possible.

Sarrebruck - Statistiques touristiques : 660 000 nuitées en 2023 ; le potentiel de développement touristique du territoire est important.

Décès de Clément MALICK : remerciements de la famille pour les messages de sympathie réceptionnés.

- **Prochaines commissions/conseils**

Commission d'action sociale : mercredi 10/04 à 18h30.

Prochain conseil municipal : **vendredi 3 mai 2024 à 18 h 30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h.

Le Maire, Claude KLEIN	Le Secrétaire, Thierry BOUR